



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RAPPORT DE JURY Examen professionnel pour l'accès au grade d'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière de 1ère classe - session 2021 -

Compte-tenu du contexte sanitaire, les épreuves, initialement prévues en avril 2020, ont été décalées en novembre. Malgré le deuxième confinement, les épreuves ont été maintenues comme l'ensemble des concours de la fonction publique.

Le nombre de postes ouverts est de 28 (arrêté du 1^{er} juillet 2020). Le nombre d'inscrits était de 92. Cette session aura été marquée par de nombreux désistements puisque seuls 66 candidats se sont présentés.

Les notes sont comprises entre 2 et 19/20. Le jury a décidé de pourvoir l'intégralité des postes fixant ainsi le seuil d'admission à 12,5/20.

L'épreuve est composée de deux parties : un exposé du parcours professionnel d'une durée de cinq minutes suivi de vingt minutes durant lesquelles le jury pose des questions au candidat.

Concernant la présentation personnelle de cinq minutes, il convient de préciser que cet exercice doit être mieux préparé par les candidats. Le temps n'est pas toujours respecté (soit trop court, soit le jury est obligé d'interrompre le candidat au terme des cinq minutes). De plus, la présentation est trop souvent chronologique. Il est inutile de remonter jusqu'au baccalauréat dans ce genre de présentation puisqu'il s'agit de valoriser l'expérience professionnelle. La plupart des candidats ne valorisent pas les compétences acquises durant les différentes expériences vécues. « Quels sont les bénéfices que je retire de mes diverses expériences ? » Enfin, les motivations ne sont pas détaillées, souvent par manque de temps ou par manque de capacité de projection. Le jury se questionne sur la possibilité de demander aux candidats à l'examen professionnel d'accès au grade d'IPCSR de 1ère classe de fournir un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle afin que les candidats réfléchissent en amont à leurs motivations et aux compétences acquises au cours de leur carrière.

Il y a très peu de bonnes présentations pour lesquelles le candidat s'est entraîné à tenir les cinq minutes. Les motivations présentées se résument souvent à une simple reconnaissance du parcours professionnel écoulé sans idée d'accéder à des responsabilités supérieures. Les candidats manquent de projection dans d'autres domaines que celui du permis de conduire.

Concernant l'entretien avec le jury, les questions posées ont pour but de tester les connaissances techniques du candidat (procédures d'évaluation, conditions administratives de passage des épreuves, enjeux de sécurité routière), les connaissances en matière d'environnement professionnel (environnement proche mais également les grandes actualités de la fonction publique). De plus, le jury évalue les aptitudes et motivations des candidats à exercer les missions d'un IPCSR de 1ère classe (adaptabilité, ouverture d'esprit...). Une part non négligeable de la note finale est consacré au respect de la déontologie et au sens du service public. Force est de constater que trop souvent les réponses des candidats en la matière manquent de conviction.

- Les connaissances techniques :

Alors que cette partie devrait être la mieux maîtrisée, les réponses apportées aux questions techniques sont trop souvent incomplètes ou erronées. Le processus de questionnement et la démarche intellectuelle doivent être maîtrisés. De nombreuses lacunes ont ainsi été constatées. Peu de candidats apportent des réponses claires, concises et argumentées. Enfin, le vocabulaire technique n'est globalement pas maîtrisé.

Le même constat peut être réalisé concernant les connaissances administratives. Trop de candidats ont des faiblesses en la matière et choisissent la solution de facilité en se réfugiant derrière la possibilité d'appeler le bureau « éducation routière » pour obtenir la solution.

- L'environnement professionnel :

Nombre de candidats méconnaissent leur environnement professionnel proche. Ils éprouvent certaines difficultés à se situer au sein de l'organigramme du ministère de l'intérieur et à expliquer les liens hiérarchiques entre leurs services d'affectation, les préfetures, la délégation à la sécurité routière et le ministère de l'intérieur ?. D'une manière générale, les candidats ne connaissent pas le périmètre d'application du ministère (sécurité, immigration, administration territoriale de l'État).

Certains candidats ont, néanmoins, fait l'effort de se renseigner sur les divers organigrammes et arrivent tant bien que mal à restituer les réponses attendues.

Concernant les réformes de la fonction publique, beaucoup de candidats présentent de réelles lacunes en la matière. Certains ont survolé les actualités mais sont incapables d'expliquer les grandes lignes des réformes ni les répercussions que celles-ci peuvent avoir sur leur quotidien d'IPCSR.

Enfin, les candidats ne connaissent pas les tenants et les aboutissements de la politique de sécurité routière du pays (fixation et mise en œuvre de la politique d'un point de vue central et local).

- Les aptitudes et les motivations :

Seule une minorité des candidats a été capable d'exprimer de manière claire ses motivations à devenir IPCSR de 1ère classe. Ces derniers ont détaillé les compétences acquises au cours de leur expérience professionnelle et leur volonté d'accéder à des missions supplémentaires ou à des responsabilités supérieures.

Trop de candidats pensent que le grade d'IPCSR de 1ère classe leur permettra d'acquérir une certaine reconnaissance professionnelle qui leur est due au titre des nombreuses années de service au sein de l'administration sans chercher à savoir si leur investissement est à la hauteur de la reconnaissance attendue.

Les mises en situation ont démontré les difficultés des candidats à s'adapter (peu ou pas autonome, aucune prise d'initiative, mauvaise gestion de conflits...). Les candidats au grade d'IPCSR de 1ère classe doivent être exemplaires et force de proposition. Trop souvent, ils ne réfèrent pas à la hiérarchie des problèmes rencontrés.

Les meilleurs candidats ont su montrer qu'ils étaient réactifs, souhaitaient trouver une solution au problème et n'hésitaient pas à émettre un avis personnel.

Les candidats se sont souvent trouvés embarrassés lors de mises en situation sur des rôles d'adjoint faisant l'intérim du délégué au permis de conduire et à la sécurité routière (DPCSR). Le candidat doit donc être en mesure de faire des propositions concrètes au chef de service pour résoudre une situation conflictuelle.

- La déontologie, l'éthique et le sens du service public :

Seule une minorité des candidats connaît les grands principes de la déontologie applicable aux IPCSR et DPCSR. Cependant, certaines réponses sont approximatives et manquent de conviction

dans la mise en application de ces principes. De plus, encore trop de candidats oublient de rendre compte à leur hiérarchie des dérives constatées préférant fermer les yeux ou une résolution à l'amiable entre collègues.

Les mises en situation sont tirées de faits réels et certains candidats semblent étonnés par la présentation de ces mises en situation jugeant ces dernières « exagérées ».

De plus, le sens du service public est à développer chez nombre de candidats qui ne sont pas en mesure d'examiner un candidat supplémentaire si une situation particulière l'exige.

Les droits et obligations des fonctionnaires sont méconnus ou erronés (confusion entre le droit et le devoir de réserve, principe de laïcité).

- Les qualités d'expression et relationnelles :

Dans l'ensemble, la prise de parole, l'élocution et la gestuelle des candidats sont maîtrisées. Cependant, trop de candidats ne vont pas à l'essentiel dans la construction de leur réponse espérant ainsi gagner du temps et répondre à moins de questions que les autres candidats. Les réponses doivent être construites, argumentées et concises, compétence essentielle chez un fonctionnaire de catégorie B+.

La tenue vestimentaire est trop souvent celle du quotidien. Peu de candidats ont fait l'effort d'une tenue adéquate pour un concours de la fonction publique, les chemises ouvertes, les lunettes de soleil sur la tête ou les jeans déchirés étant bien évidemment à proscrire.

Conclusion :

Le jury a constaté un niveau globalement moyen des candidats (note médiane de 11/20). Il est important que ces derniers comprennent qu'un examen professionnel se prépare, nécessitant des recherches. Cet examen doit être l'occasion pour nombre de candidats de relire les procédures qui régissent le métier d'IPCSR. Trop de candidats utilisent un vocabulaire approximatif ne correspondant pas au niveau attendu d'un expert dans le domaine du permis de conduire et de la sécurité routière ni de candidats au grade ultime de leur corps d'appartenance. Les candidats doivent impérativement élargir leurs champs de connaissances, notamment en ce qui concerne les politiques publiques portées a minima par le ministère de l'intérieur ainsi que les grandes réformes en cours. Concernant la déontologie, les principes sont souvent méconnus et appliqués avec peu de conviction.

Les candidats ayant obtenu les meilleures notes ont été capables de démontrer qu'ils maîtrisaient les connaissances techniques de leur métier pouvant ainsi se positionner comme référents auprès de leurs collègues. Leurs réponses sont construites, argumentées et concises. Ils ont su se projeter dans un avenir à moyen terme et mettre en avant un projet professionnel détaillé. Ils ont également un sens du service public aiguisé.

La présidente du jury



Pauline DEVEAUX